

## AVIS D'APPEL D'OFFRES NATIONAL OUVERT

N° 1/AONO/MINFOF/UGFC/CSPM/FC-PSFE/SPM/2025 DU 30/11/2024  
RELATIF AU RECRUTEMENT D'UN CONSULTANT POUR LE RENFORCEMENT  
DES CAPACITÉS DES PERSONNELS DU MINFOF AUX PROCÉDURES DE  
CONTRÔLE FORESTIER ET FAUNIQUE ET AU SUIVI DU CONTENTIEUX

### 1. Objet.

Le Ministre des Forêts et de la Faune, Maître d'Ouvrage, lance un Avis d'Appel d'Offre National Ouvert pour le recrutement d'un consultant dans le cadre du renforcement des capacités des personnels du MINFOF aux procédures de contrôle forestier et faunique et au suivi du contentieux.

### 2. Consistance des prestations

Dans la présente consultation, il sera question de réaliser les tâches suivantes :

- Produire le guide d'enquête/investigation dans le cadre des crimes forestiers et fauniques, ainsi que du suivi des contentieux forestiers et fauniques.
- Renforcer les capacités des personnels du MINFOF en matière d'enquête et de suivi des contentieux forestiers et fauniques, sur la base du guide produit.
- Évaluer la formation.
- Élaborer le rapport de formation.
- Produire des attestations de participation.

### 3. Délai d'exécution

Le délai d'exécution prévu par le Maître d'Ouvrage s'étalera sur une durée de quatre-vingt-dix (90) jours, y compris la fourniture des rapports. Ce délai court à compter de la date de notification de l'ordre de service de commencer les prestations.

### 4. Participation à l'appel d'offres

La participation au présent appel d'offres est ouverte aux consultants ayant une bonne expérience de travail en matière de contrôle et de l'instruction/suivi des contentieux forestiers et fauniques.

### 5. Financement

Les prestations, objet du présent Appel d'Offres sont financées par le budget du Fonds Commun (PSFE) sur l'exercice 2024 et suivant. Le coût prévisionnel des prestations à l'issue des études préalables est de *trente millions quinze mille deux cent vingt-cinq (30 015 225) FCFA TTC*.

### 6. Mode de soumission

Le mode de soumission retenu pour cette consultation est hors ligne.

### 7. Cautionnement de soumission

Chaque soumissionnaire doit joindre à ses pièces administratives un cautionnement de soumission timbré, acquitté à la main, délivrée par un organisme ou une institution financière agréée par le Ministre chargé des finances pour émettre les cautions dans le domaine des marchés publics et dont la liste figure dans la pièce 10 du DAO dont le montant s'élève à cinq cent mille (500 000) francs CFA, valable jusqu'à trente (30) jours au-delà de la date initiale de validité des offres. L'absence ou la non-conformité du cautionnement de soumission délivrée par une banque de premier ordre ou un organisme financier de première catégorie autorisé par le Ministère chargé des Finances à émettre des cautions dans le cadre des marchés publics, entraînera le rejet pur et simple de l'offre. Une caution de soumission produite mais n'ayant aucun rapport avec la consultation concernée est considérée comme absente. La caution de soumission présentée par un soumissionnaire au cours de la séance d'ouverture des plis est irrecevable.

Ledit cautionnement doit être accompagné d'un récépissé de consignation délivré par la Caisse des

**Dépôts et Consignation (CDEC).** En cas de chèque-banque ou de chèque certifié, produit en lieu et place d'un cautionnement, celui-ci doit être libellé à l'ordre de la CDEC pour le compte du Maitre d'Ouvrage. Ledit chèque doit être transmis à la CDEC par l'établissement financier dans un délai d'au moins sept (07) jours ouvrables avant la date d'ouverture des plis.

#### 8. Consultation et retrait du dossier d'appel d'offres

Le Dossier d'Appel d'Offres (DAO) peut être consulté et retiré par les soumissionnaires suscités, aux heures et jours ouvrables, dès publication du présent avis, à l'Unité de Gestion du Fonds Commun PSFE sis au 2ème étage de la Délégation Régionale des Forêts et de la Faune du Centre, Rue de l'Imprimerie Nationale, Yaoundé, contre présentation de l'original de la quittance de versement au Trésor Public de la somme non remboursable de vingt-cinq mille (25 000) FCFA au titre des frais d'achat du DAO.

Il peut également être consulté sur le site internet de l'ARMP ([www.armp.cm](http://www.armp.cm)).

#### 9. Composition du dossier administratif

Le dossier administratif comprendra les pièces suivantes :

- a) La déclaration d'intention de soumissionner signée, datée et timbrée ;
- b) La copie certifiée conforme du registre de commerce ;
- c) L'attestation de non redevance de l'exercice en cours timbrée ;
- d) L'attestation de non-faillite, établie par le Tribunal de Première Instance du lieu de résidence du soumissionnaire ;
- e) L'attestation de domiciliation bancaire du soumissionnaire, délivrée par une banque agréée par le Ministère des Finances du Cameroun ;
- f) La quittance d'achat du Dossier d'Appel d'Offres au montant de vingt-cinq mille (25 000) Fcfa ;
- g) La caution de soumission d'un montant de cinq cent milles (500 000) Francs CFA et d'une durée de validité de trente (30) jours accompagnés du *récépissé de la CDEC* ;
- h) L'attestation pour soumission, signée du Directeur de la Caisse Nationale de Prévoyance Sociale (CNPS), certifiant que le soumissionnaire a satisfait à ses obligations vis-à-vis de ladite caisse ;
- i) L'attestation de non exclusion des Marchés Publics, délivrée par le Directeur Général de l'ARMP ;
- j) L'accord de groupement (le cas échéant) ;
- k) Le pouvoir de signature (le cas échéant) ;
- l) La déclaration d'engagement de la KFW.

#### 10. Remise des offres

Chaque offre, rédigée en français ou en anglais, en sept (07) exemplaires dont un (01) original et six (06) copies marquées comme tels, sera déposée contre récépissé à l'Unité de Gestion du Fonds Commun sis au 2ème étage de la Délégation Régionale des Forêts et de la Faune du Centre, Rue de l'Imprimerie Nationale, Yaoundé, au plus tard le 25/06/2025 à 13 heures et devra porter la mention suivante :

#### « AVIS D'APPEL D'OFFRES NATIONAL OUVERT

N° 012/AONO/MINFOF/UGFC/CSPM/FC-PSFE/SPM/2025 DU 30 MAI 2025  
RELATIF AU RECRUTEMENT D'UN CONSULTANT POUR LE RENFORCEMENT DES CAPACITÉS  
DES PERSONNELS DU MINFOF AUX PROCÉDURES DE CONTRÔLE FORESTIER ET FAUNIQUE  
ET AU SUIVI DU CONTENTIEUX  
(A N'OUVRIR QU'EN SEANCE DE DEPOUILLEMENT) ».

#### 11. Recevabilité des offres

Sous peine de rejet, les pièces administratives requises, ci-après, devront être impérativement produites en originaux ou en copies certifiées conforme par le service émetteur ou une autorité administrative conformément aux stipulations du Règlement Particulier de l'Appel d'Offres. Elles devront obligatoirement dater de moins de trois (03) mois précédant la date originale de dépôt des offres et avoir été établies postérieurement à la date de signature de l'avis d'appel d'offres.

Toute offre non conforme aux prescriptions du présent avis et du Dossier d'Appel d'Offres sera déclarée irrecevable. Notamment le non-respect des modèles des pièces du Dossier d'Appel d'Offres entraînera le rejet de l'offre.

## **12. Ouverture des offres**

L'ouverture des offres se fera en deux temps, l'ouverture des offres administratives et techniques interviendra dans un premier temps, suivie dans un second temps de celle des offres financières des soumissionnaires ayant obtenu la note technique minimale requise.

L'ouverture des offres administratives et techniques aura lieu le 25/06/2025 à 14 heures par la Commission Spéciale de Passation des Marchés du Fonds Commun qui siège dans la salle de réunion au Rez de Chaussée de Délégation Régionale des Forêts et de la Faune du Centre, sise à Rue de l'Imprimerie Nationale, Yaoundé. Seuls les soumissionnaires peuvent assister à cette séance d'ouverture ou s'y faire représenter par une personne de leur choix dument mandatée.

Celle des offres financières aura lieu au terme de l'analyse technique et ne concernera que les soumissionnaires ayant obtenu la note minimale de 70% des points.

## **13. Critères d'évaluation**

La Commission examinera la conformité des pièces administratives.

Seules les offres dont le dossier administratif est conforme seront retenues et ensuite évaluées.

### **a. Critères éliminatoires**

**Les critères ci-dessous sont considérés comme critères éliminatoires :**

- a) L'absence ou la non-conformité d'une des pièces du dossier administratif après quarante-huit (48) heures accordées aux soumissionnaires ayant présenté un dossier administratif non conforme ;
- b) Les Fausses déclarations ;
- c) La présence des pièces falsifiées dans les dossiers du soumissionnaire ;
- d) La présence d'une information de l'offre financière dans la proposition technique ;
- e) L'absence ou la non-conformité de la caution de soumission accompagnée du récépissé de la CDEC à l'ouverture des plis ;
- f) La note technique strictement inférieure à 70 points sur 100 ;
- g) La présentation d'une offre financière incomplète ;
- h) L'absence de l'offre financière témoins ;
- i) L'absence de la charte d'intégrité datée et signée ;
- j) L'absence de la déclaration d'engagement de la KFW, remplie (nom et coordonnées de la structure), datée et signée.

### **b. Critères essentiels**

L'offre technique sera évaluée selon les critères essentiels ci-dessous définis :

Nº	CRITERES	NOTES
1. 1	Présentation générale des Offres	5
2	Références pertinentes du cabinet de consultants se rapportant à la mission	10
3	Observations et suggestions des TDR	10
4	Organisation et méthodologie d'exécution de la mission	15
3. 5	Qualifications et expériences des experts mobilisés dans le cadre de la mission	60
<b>TOTAL</b>		<b>100</b>

**N.B.:** Toute offre technique dont la note est inférieure à soixante-dix (70) points sur cent (100) sera éliminée. L'ouverture des offres financières se fera sur invitation du Président de la commission après présentation et adoption du rapport de la sous-commission sur les évaluations administrative et technique.

## **14. Méthode de sélection du consultant**

La méthode de sélection est la Sélection Fondée sur la Qualité et le Coût (SFQC). Le Maître d'Ouvrage attribuera le marché au soumissionnaire ayant présenté une offre remplissant les critères de qualification technique et financière requises et dont l'offre est évaluée la mieux-disante.

## **15. Attribution**

Le marché sera attribué au soumissionnaire dont l'offre a été reconnue conforme au Dossier d'Appel d'Offres pour l'essentiel et qui aura soumis l'offre évaluée la mieux disante.

COPIE :

- Unité de Gestion du Fonds Commun (pour archivage).  
- RPM-UFGC (pour archivage),  
- Affichage (pour information),

- CSPM/FC-PSFE,  
- ARMP (pour publication au JDM et archivage),  
- Unite de Gestion du Fonds Commun (pour archivage).

## LE COORDONNATEUR DU FONDS COMMUN-PSFE

15. Durée de validité des offres Les soumissions resteront engagées par leurs offres pendant une période de quatre-vingt-dix (90) jours à compter de la date de remise des offres.
16. Renseignements complémentaires Les renseignements complémentaires peuvent être obtenus aux heures et jours ouvrables à l'Unité de Gestion du Fonds Commun sis au 2ème étage de la Délegation Régionale des Forêts et de la Faune du Centre, Rue de l'Impératrice Nationale, Yaoundé.
17. Lutte contre la corruption et les mauvaises pratiques Pour toute dénonciation pour des pratiques, faits ou actes de corruption ou faits de mauvaises pratiques, bien vouloir appeler la CONAC au numéro 1517, l'Authorité chargée des Marchés Publics (MINMAP) (SMS ou appeler) aux numéros : (+237) 673 20 57 25 et 699 37 07 48, l'ARMP au numéro 22 20 18 03.

## OPEN NATIONAL INVITATION TO TENDER

No. 111/AONO/MINFOF/UGFC/CSPM/FC-PSFE/SPM/2025 of 30/03/2025  
TO RECRUIT A CONSULTANCY TO BUILD THE CAPACITY OF MINFOF STAFF  
ON FORESTRY AND WILDLIFE LAW ENFORCEMENT PROCEDURES AND  
LITIGATION FOLLOW-UP

### 1. Purpose of the Invitation to Tender

The Minister of Forestry and Wildlife, the Project Owner, hereby launches an Open National Invitation to Tender to recruit a consultancy to build the capacity of MINFOF staff on forestry and wildlife law enforcement procedures and litigation follow-up.

### 2. Scope of Services

This consultancy will involve carrying out the following tasks:

- Draw up an investigation guide within the framework of forestry and wildlife crimes and the follow-up of forestry and wildlife litigation;
- Strengthen the capacities of MINFOF staff in investigation and monitoring of forest and wildlife litigation, based on the developed guide.
- Evaluate the training.
- Prepare the training report.
- Issue certificates of participation.

### 3. Execution Deadline

The services shall be carried out over a period of ninety (90) working days, including the preparation of reports, with effect from the date of service order notification.

### 4. Participation

Participation in this Invitation to Tender shall be open to consultancies with proven experience in the field of forestry and wildlife law enforcement and litigation.

### 5. Funding

The services targeted by this Invitation to Tender, shall be funded by the FESP-Basket Fund Budget for the 2024 financial year. The estimated cost of the services at the end of the preliminary studies is thirty million fifteen thousand two hundred and twenty-five (30 015 225) FCFA including all taxes.

### 6. Method of Submission

The submission method chosen for this consultancy is offline.

### 7. Bid Bond

Each bidder must include in their administrative documents a stamped bid bond, paid in cash,

issued by a financial body or institution approved by the Minister of finance in charge of issuing bonds for public contracts and whose list appears in document 10 of the Tender File (TF), of an amount of **five hundred thousand (500,000) CFA francs**, valid for up to thirty (30) days beyond the initial date of validity of the bids. Failure to provide a bid bond issued by a first-class bank or a financial institution approved by the Ministry of Finance to issue bonds in the context of public contracts will result in the immediate rejection of the bid. A bid bond submitted with no connection to the consultancy concerned shall be considered as absent. The bid bond presented by a tenderer at the bid opening session shall not be accepted.

This bond must be submitted together with a deposit receipt issued by the Deposits and Consignment Funds (CDEC). In the event of a bank cheque or certified cheque being submitted in lieu of a bond, the latter must be made payable to CDEC on behalf of the Project Owner. The said cheque must be sent to CDEC by the financial institution at least seven (7) working days before the date of the bid opening session.

## **8. Consultation and Withdrawal of Tender File**

The Tender File for this Open National Invitation to Tender may be consulted and withdrawn by bidders during working hours and days, as soon as this notice is published, at the Management Unit of the Common Basket Fund-FESP, second floor of the Regional Delegation of Forestry and Wildlife for the Centre, located at Rue de l'Imprimerie Nationale, Yaounde, upon presentation of the original receipt of payment to the Public Treasury of a non-refundable sum of CFAF twenty-five thousand (25,000) as purchase cost of the Tender File.

It is also available on the ARMP website ([www.armp.cm](http://www.armp.cm)).

## **9. Submission of Bids**

Each bid drafted in English and French, in 7 (seven) copies, 1 (one) original and 6 (six) copies, labelled as such, must be submitted at the Secretariat of the Management Unit of the Common Basket Fund-FESP, second floor of the Regional Delegation of Forestry and Wildlife for the Centre, located at Rue de l'Imprimerie Nationale, Yaounde latest on **25/06/2025** at 1 pm and should be labelled as follows:

### ***"OPEN NATIONAL INVITATION TO TENDER***

***No. 012/AONO/MINFOF/UGFC/CSPM/FC-PSFE/SPM/2025 OF 30 MAY 2025  
TO RECRUIT A CONSULTANCY TO BUILD THE CAPACITY OF MINFOF STAFF ON FORESTRY AND  
WILDLIFE LAW ENFORCEMENT PROCEDURES AND LITIGATION FOLLOW-UP***

***(TO BE OPENED ONLY DURING THE TENDER OPENING SESSION)"***

## **10. Eligibility of Bids**

Under pain of rejection, all required administrative documents must be produced in original or certified true copies by the issuing department or the competent administrative authority in accordance with the provisions of the special tender regulation. They must be dated less than three (3) months old or have been drawn up after the date of signature of the invitation to tender.

Any bid that does not comply with the requirements of this notice and the Tender File shall be rejected. Failure to comply with the model documents in the tender file shall result in the rejection of the tender.

## **11. Opening of Bids**

Bids shall be opened in two stages: first, the administrative and technical bids shall be opened, followed by the financial bids of those bidders who have obtained the minimum technical score required.

The opening of the administrative and technical bids shall take place on **25/06/2025** at **2 o'clock** by the Special Commission for the Award of Contracts of the Basket Fund-FESP, in the conference hall on the ground floor of the Regional Delegation of Forestry and Wildlife for the Centre, located at Rue de l'Imprimerie Nationale, Yaounde. Only bidders may attend this opening session or be represented by a duly authorised person of their choice.

The financial bids shall be analysed at the end of the technical analysis and shall only concern those bidders who have obtained a minimum score of **70%**.

## **12. Evaluation Criteria**

The Commission shall examine the compliance of the administrative documents.

Only bidders whose administrative documents are in order shall be shortlisted and then evaluated.

### **a. Elimination Criteria**

The following criteria shall be considered as eliminatory:

- a) Absence or non-compliant administrative file after the forty-eight (48) hours granted to bidders having presented a non-compliant administrative file;
- b) False declaration ;
- c) The presence of forged documents in the tenderer's file;
- d) The presence of information pertaining to the financial bid in the technical bid;
- e) The absence or non-compliant bid bond and the CDEC receipt at the opening of the bids;
- f) A technical score of less than 70 points out of 100;
- g) Submission of an incomplete financial bid;
- h) Absence of the reference financial offer;
- i) The absence of the dated and signed integrity charter
- j) Absence of the completed, dated and signed Declaration of Commitment of KFW (name and contact details of the organisation).

### **b. Essential Criteria**

The technical bid shall be evaluated by the following essential criteria:

No.	CRITERIA	SCORES
1.	General presentation of Bids	5
2	Consultancy's references relevant to the mission	10
3	Remarks and suggestions of ToR	10
4	Organisation and method of execution of the mission	15
5	Qualification and experience of the experts mobilised for the mission	60
<b>TOTAL</b>		<b>100</b>

**N.B:** Any technical proposal with a score of less than seventy (70) points out of one hundred (100) shall be eliminated.  
The financial bids shall be opened at the invitation of the Chairman of the committee upon presentation and adoption of the sub-committee's report on the administrative and technical evaluations.

### **13. Method of Selection of the Consultancy**

The Quality and Cost-Based Selection (QCBS) method shall be used. The Project Owner shall award the contract to the bidder who has submitted a bid that meets the required technical and financial qualification criteria and whose bid shall be evaluated as the best bid.

### **14. Award**

The contract shall be awarded to the bidder who has submitted a bid that is compliant with the requirements outlined in the Tender File and who has submitted the best bid.

### **15. Duration of the Validity of Bids**

Bidders shall remain bound by their bids for a period of ninety (90) days from the date of submission of bids.

### **16. Further Information**

Further information may be obtained during working hours and days at the Management Unit of the Basket Fund FESP, 2nd floor of the Regional Delegation of Forestry and Wildlife for the Centre, Rue de l'Imprimerie Nationale, Yaounde,

### **17. Fight Against Corruption and Malpractices**

For any act of corruption or malpractice, please call CONAC on 1517, the Public Procurement Authority (MINMAP) (SMS or call) on (+237) 673 20 57 25 and 699 37 07 48, and ARMP on 2 22 20 18 03.

**THE COORDINATOR OF THE BASKET FUND-FESP**

### **COPIES TO:**

- ARMP (for publication at the Public Contract Log Book and record),
- CSPM/FC-PSFE,
- Noticeboard (for information),
- RPM-UGFC (for record),
- Basket Fund Management Unit (for record).